



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des intermittents du spectacle franciliens pendant les JO

Question écrite n° 17076

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge Mme la ministre de la culture sur la question délicate des intermittents du spectacle pendant les jeux Olympiques de Paris. En effet, les intermittents du spectacle doivent réaliser 507 heures de travail essentiellement pendant les beaux jours pour bénéficier du chômage le reste du temps, soit environ 43 cachets par an sur 12 mois. Dès lors, les intermittents du spectacle franciliens s'inquiètent du maintien de leur statut au regard de l'interdiction des tournages de films et séries pendant les JO en Île-de-France. Effectivement, comment pourront-ils maintenir leur statut avec des tournages qui se délocalisent en province (notamment dans le sud de la France, comme le prouvent les très nombreuses annonces de casting depuis la fin de l'année 2023 : Marseille, Montpellier, Bordeaux). Pour poursuivre leur travail, les sociétés de production décentralisent leurs projets de tournage de films et séries dans différentes régions de France, loin de la région parisienne et recrutent sur place. Il convient de préciser que les aides financières régionales accordées aux sociétés de production pour les tournages obligent ces sociétés à produire et recruter sur place. Pour les tournages de séries, par exemple, cela signifie des tournages en région sur plusieurs années. En tout état de cause, les jeux Olympiques étant prévus pendant la période estivale, les sociétés de production parisiennes s'organisent pour poursuivre leur activité en dehors de l'Île-de-France. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre en faveur des intermittents du spectacle franciliens de la filière audiovisuelle impactés par ces restrictions.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17076

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2909

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)